



SO WHAT ?

N° 22

Editorial



« You have your Yellow vests in the street. In the UK, we had our Yellow vests in the ballot box two years ago. » Ce constat a été fait par Kalypso Nikolaïdis à l'occasion du colloque international que le CERCRID et l'Observatoire du Brexit ont organisé à Saint-Étienne le 7 décembre dernier. La phrase prononcée par celle qui fait partie des meilleures spécialistes de relations internationales de l'Université d'Oxford - outre le fait qu'elle admet une certaine convergence des luttes de populations désorientées par la gestion contemporaine des affaires publiques - souligne une différence majeure entre les attitudes française et britannique face à la crise. Alors que certains citoyens français s'expriment par l'occupation parfois violente de l'espace public dans un galimatias de revendications plus ou moins constructives, les seconds laissent les parlementaires s'écharper dans l'ambiance feutrée d'un palais multiséculaire sur l'issue à donner à une expression démocratique qui aura bouleversé la vie politique nationale.

Le *Brexit*, malgré tous ses défauts, permet ainsi d'apprécier concrètement le fonctionnement d'une démocratie parlementaire mature. S'il y a bien eu des manifestations à Londres de la part de citoyens hostiles à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, aucun débordement grave n'a été recensé. Après que le peuple s'est prononcé le 23 juin 2016, les débats se sont poursuivis au Parlement et les organes de pressions ont promu leur point de vue.

Il en résulte sans doute une forte incertitude qui pourrait, *in fine*, aboutir à un *no deal*. Mais nul ne saurait prétendre que, dans le cadre du processus du *Brexit*, les citoyens, le Parlement et les corps intermédiaires n'auront pas eu la possibilité de s'exprimer. Bien que l'Exécutif outre-Manche soit dominant, force est d'admettre qu'il ne saurait mépriser le Parlement. Le report du

meaningful vote sur le projet d'accord, dont l'introduction dans la loi de retrait de l'Union européenne fut une première défaite majeure du Gouvernement, est une reculade qui rend la position de Mme May de plus en plus intenable. La motion de défiance déposée contre elle par 48 députés conservateurs au sein de la Commission 1922 (qui réunit tous les *MPS* du parti tory) est une autre illustration du bon fonctionnement de mécanismes parlementaires rarement mis en œuvre, mais qui conservent tout leur intérêt pour tenter de surmonter une crise politique.

Ce temps de débat pourrait être perçu comme contre-productif et dangereux pour l'économie ou la sécurité juridique. Nous estimons plutôt qu'il s'agit d'un moment digne de considération, car il donne à apprécier que, parfois, la politique reprend ses droits sur une logique rationnelle qui conduit à penser qu'une décision aussi marquante que le départ de l'Union européenne se résout en deux ans seulement. À cet égard, il serait utile de réfléchir aux insuffisances de l'article 50 du TUE. En effet, le délai de deux ans pour négocier la sortie d'un État membre n'est tenable qu'en réduisant presque à néant le temps de la délibération. Les affrontements à Westminster auront permis de confirmer que le Traité a particulièrement mal évalué l'importance de cette variable démocratique. Dès lors, les échanges parfois houleux entre *MPs* ne sauraient être exclusivement interprétés comme une dérive de *leaders* politiques de piètre qualité perdus dans les méandres du *Brexit*. La situation actuelle doit aussi être saluée pour la valorisation du débat parlementaire dont elle témoigne. À la « chienlit » même compréhensible, nous préférons toujours l'expression institutionnalisée des colères et des oppositions. C'est une leçon à méditer pour la France.

Retour sur le colloque du 7 décembre 2018

La journée internationale qui s'est déroulée à l'Auditorium de la Maison de l'Université Jean-Monnet à Saint-Étienne a connu un franc succès. La dimension internationale du colloque a favorisé des échanges riches. Le format original retenu par les organisateurs aura été propice aux interactions avec le public venu en nombre.

Paul Craig et Kalypso Nicolaidis de l'Université d'Oxford, John Bell de l'Université de Cambridge, Jack Simson Caird du Centre Bingham de Londres et Bernhard Kresse de l'Université de Dortmund ont confronté leurs points de vue avec Emmanuelle Saulnier-Cassia, Anastasia Sotiropoulou, Thibault Guilluy, Édouard Treppoz, Loïc Robert et Mehdi Lahouazi. À l'heure où les doutes sont grands quant à l'issue du *Brexit*, les analyses remarquables des participants auront permis d'en comprendre tous les enjeux et les risques, tant théoriques que pratiques.

Plusieurs séquences du colloque seront bientôt accessibles par vidéo sur la chaîne Youtube de l'Observatoire.

À lire, à consulter et à savoir

Prochainement sera publié à la revue *AJ Contrats* (éd. Dalloz) un numéro spécial sur le droit des contrats et le *Brexit*. Le dossier est coordonné par Mathieu Combet, directeur adjoint de l'Observatoire. Il prendra également en charge un recueil d'articles sur le *Brexit* à paraître à la *Revue Lamy de Droit des Affaires*.

Le Pr Aurélien Antoine a publié de nombreux articles sur plusieurs sites accueillant l'expertise d'universitaires, et ce à la suite des nombreux événements qui se sont déroulés depuis l'adoption d'un projet d'accord entre le Gouvernement britannique et les négociateurs européens. Sur le blog du Club des juristes (<http://blog.leclubdesjuristes.com>), vous retrouverez deux analyses relatives aux différents scénarii possibles en cas de rejet du *meaningful vote* et ses modalités. Dans les colonnes des *Decodeurs 360°*, une réflexion sur l'articulation entre le référendum et la démocratie parlementaire est apportée, en lien avec l'actualité récente (<https://decodeurs360.org/international/peut-on-faire-fi-dun-vote-populaire-souverain/>). Enfin, les issues possibles au vote du mois de janvier sont évoquées dans un article du site *Surligneurs* (<https://lessurligneurs.eu/>), dans lequel vous retrouverez aussi une synthèse d'Emmanuelle Saulnier-Cassia sous l'arrêt que la Cour de Justice a rendu à propos de la révocabilité unilatérale de la procédure de l'article 50 par l'État qui l'a enclenchée. Cet article est aussi accessible sur le site de l'Observatoire.

Bien que le *Brexit* ne soit pas encore une réalité, plusieurs chercheurs portugais tentent de décrire ce qu'il va se passer après le *Brexit* pour l'Union européenne dans un ouvrage scientifique « *After Brexit* » aux éditions Palgrave Macmillan (425 p.). Le grand intérêt de cet ouvrage est d'insister sur les conséquences du retrait du Royaume-Uni pour le Continent qui seront retentissantes. Il a toutefois du mal à se départir d'analyses déjà produites sur le sujet, en particulier lorsqu'il s'agit d'analyser les différentes options pour le futur accord commercial.

Federico Santopinto du Groupe de Recherche et d'Information sur la paix et la sécurité a publié un rapport utile sur le *Brexit* et la défense européenne. Le document est en accès libre à l'adresse suivante : <https://www.grip.org/fr/node/2622>.

La revue *Politique étrangère* de l'IFRI publie dans son numéro de novembre/décembre 2018 un numéro spécial consacré au « *Brexit dans tous ses états* ». Nous retrouvons les réflexions toujours précises de Pauline Schnapper et des articles assez classiques relatifs à l'impact économique du *Brexit*, la question nord-irlandaise et la défense européenne.

Certains auteurs n'hésitent pas à surfer sur la vague du *Brexit* pour produire des ouvrages qui demandent peu de travail, mais certains de séduire un lectorat paresseux. En compilant des textes bien connus des spécialistes du Royaume-Uni sur sa relation avec l'Europe, Robert Frank économise sa plume et sa réflexion en mobilisant notamment celles de Pitt Churchill Thatcher

ou Blair, des passages d'œuvres de Shakespeare, des lois diverses et variées à l'origine du Royaume-Uni contemporain, des traités qui permettent de comprendre sa position par rapport à l'Europe continentale, ou encore des déclarations de guerre. L'auteur évitera à ceux que la recherche documentaire effraie de s'économiser du temps. Pour ceux, plus ambitieux, qui en voudraient une analyse critique au-delà des titres des chapitres, ils repasseront...

Pour finir cette lettre d'informations sur une note plus distrayante, nous proposons à nos lecteurs un *trailer* de la future fiction qui met en scène la campagne du *Brexit* (avec Benedict Cumberbatch dans le rôle-titre du *spin doctor* des *Brexiters*). La première diffusion du long-métrage aura lieu sur la chaîne HBO fin janvier avant sa diffusion par Channel 4 au Royaume-Uni : <https://www.independent.co.uk/arts-entertainment/films/news/brexit-film-hbo-drama-benedict-cumberbatch-leave-campaign-dominic-cummings-a8684991.html>. Nous renvoyons nos lecteurs à l'article paru il y a quelques mois sur le site de l'Observatoire consacré au « *Brexit et la culture* » (<https://brexit.hypotheses.org/2009>).

Toute l'équipe de l'Observatoire vous souhaite une bonne fin d'année, de belles fêtes de Noël et une heureuse année 2019